

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet à 735 kV de la Chamouchouane-
Bout-de-l'Île

6212-09-066

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 kV
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE,
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 décembre 2014 à 19 h
Hôtel Impéria et Suites
2935, boulevard de la Pinière
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. ALIE VICTOR 4

M. DANIEL LAPLANTE, M. DENIS TREMBLAY

Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) 6

Mme SYLVIE FOURIER

Comité des citoyens et citoyennes de Lachenaie 13

M. CLAUDE ROBICHAUD

Centre local de développement économique des Moulins 16

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL 19

SUSPENSION

REPRISE

M. ALAIN DULONG

Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) 25

M. PIERRE CYR

Citoyens Sous Haute Tension 26

MOT DE LA FIN 31

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 DÉCEMBRE 2014, 13 H 30 À TERREBONNE



MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de ligne à 735 kV de la *Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal* par Hydro-Québec TransÉnergie.

10 Je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire Marc Paquin. Également présente ici ce soir, madame Marie Conilh de Beyssac qui est une de nos analystes. À l'arrière de la salle, vous avez Marie-Josée Harvey qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission ainsi que madame Karine Lavoie qui est
15 conseillère en communication.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec qui est composée de monsieur Richard Grenier et de monsieur Daniel Moisan.

20 Tout comme pour la première partie de l'audience publique, les propos de la deuxième partie de l'audience sont enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale qui est notre sténographe officielle. Elle n'est pas ici dans la salle présentement, mais elle prend à distance ce qui est dit.

25 Je rappelle qu'en première partie, nous avons une diffusion audio et vidéo de l'audience. En seconde partie, ce n'est qu'une diffusion audio.

30 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

35 Nous avons tenu, du 10 au 12 novembre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous poursuivons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

40 Je rappelle que la semaine dernière, nous étions à Rawdon pour faire la deuxième partie de l'audience où nous avons entendu une vingtaine de présentations.

45 Alors, le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes – je pense que c'est le cas pour tout le monde sauf une personne – qui ont fait connaître avant le 24 novembre dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

50 Alors, certains peuvent avoir des mémoires plus volumineux. Je rappelle, les mémoires ont été envoyés à l'avance et la commission en a fait une lecture attentive. C'est pour ça que nous demandons aux gens qui ont un mémoire volumineux d'en faire une synthèse. La commission échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour faire leur présentation. Donc, les gens qui ne sont pas annoncés, mais qui voudraient intervenir peuvent le faire.

60 Au cours de cette deuxième partie de l'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Ce soir, nous avons sept présentations qui sont prévues à l'horaire.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

70 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous
avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans sa présentation,
dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à
rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit
donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

85 Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou
événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes
alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises
est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

90 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre tenu à
cet effet à l'arrière de la salle. Les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de la séance
à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire
par écrit au cours de la semaine prochaine. Donc, pour les mémoires qui sont présentés cette
95 semaine, donc à compter de demain, donc un délai de sept jours qui permet aux gens intéressés
à produire des rectifications sur les mémoires qui sont présentés ce soir et demain.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son
enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses
obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et
pourront être consultées gratuitement par Internet, aux centres de consultation régionaux.

105 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre. Ce rapport fera état
de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la
commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 9 mars 2015. Par la suite, le ministre
disposera de 60 jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à l'audience publique, le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse
environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses
recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon
quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

115 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront
disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ils pourront
être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est
disponible à l'arrière de la salle.

120

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et accessible à la consultation.

125

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

130

Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

135

Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Et je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. ALIE VICTOR**

140

LE PRÉSIDENT :

Sans plus tarder, je vais inviter notre premier participant qui est inscrit à venir faire sa présentation. Je ne sais pas s'il est arrivé, c'est monsieur Alie Victor? Oui, vous êtes là? Bon, très bien. Alors, Monsieur Victor, si vous voulez vous avancer?

145

M. ALIE VICTOR :

On m'avait envoyé une lettre, puis je l'ai reçue quatre jours plus tard.

150

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. Si vous voulez vous asseoir. Alors, à vous la parole, maintenant.

155

M. ALIE VICTOR :

Parce que la ligne que vous allez passer sur les terres, là, Hydro-Québec, où qu'ils passent, ils coupent le plus bois qu'on a sur nos terres. L'environnement, ils ne veulent pas qu'on les bûche à blanc, puis eux autres arrivent puis ils coupent 70 mètres de large à blanc, les arbres fruitiers, tout, il n'y en a plus. C'est pour ça que je suis contre ça, moi.

160 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, vous résidez dans quel secteur, dans quelle municipalité?

165 **M. ALIE VICTOR :**

Moi, je reste à Saint-Blaise. J'ai une terre à Rawdon dans le Canton de Rawdon qu'ils appellent. J'en ai déjà une ligne qui passe. Là, ils prennent 60 à 70 mètres de large pour passer une autre ligne. C'est pas mal large, pour passer une ligne. S'ils la passaient de l'autre bord de la ligne, ça ne me dérangerait pas pantoute, le bois n'est pas beau. Mais sur le bord qu'ils vont passer, ils vont couper tous les érables qu'il y a là, puis mes chênes. C'est pour ça que...

170 **LE PRÉSIDENT :**

Que vous avez des objections relativement au projet?

175 **M. ALIE VICTOR :**

Oui. Moi, je suis contre ça. D'abord, quand ils font une ligne, c'est pour vendre aux États ou bien donc vendre en Ontario. Au Québec, on s'en passe. Puis ça, l'autre fois, ils en ont parlé qu'ils voulaient vendre en Ontario puis aux États. Ils l'amènent à Laval, après ça ils vont s'en aller en Ontario, puis après ça, aux États.

Ils en ont fait une sur le bord de la 10, une ligne qui s'en va au Maine. Ils ont pris des terres agricoles puis envoye! Ils ont passé dessus.

185 C'est pour ça, moi, je n'en veux pas sur ma terre. S'il le faut, il va falloir qu'on fasse comme les Indiens, faire un barrage puis empêcher qu'ils passent. Moi, je suis tanné, là. On se bat tout le temps contre les autres puis au bout de la ligne, il n'y a rien.

190 En Gaspésie, ils ont payé pour passer leur ligne, les gars qui ont coupé leur bois. Il y en a un qui a reçu 28 000 \$, l'autre a reçu 12 000 \$. Pourquoi faire qu'ils ne les payent pas, les terres, le bois qu'ils coupent? Moi, c'est pour ça que je suis contre. Je ne suis pas pour ça pantoute. C'est tout.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Si c'est possible, en arrière de la salle, si vous pouviez nous indiquer, par exemple à madame Harvey, à quel endroit vous résidez. Nous, ça nous permettrait de mieux voir, après ça, à quel endroit exactement vous mentionnez où se trouve votre terre.

200 **M. ALIE VICTOR :**

La terre où qu'elle est?

205 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, donnez l'adresse exacte à madame Harvey à l'arrière.

210 **M. ALIE VICTOR :**

Parce que moi, je n'ai pas d'adresse sur la terre.

LE PRÉSIDENT :

215 Oui, mais si vous êtes capable de nous dire, par exemple, sur tel rang, à tel endroit, ça fait que nous, à ce moment-là, on pourrait avoir une meilleure idée à quel endroit se situe la terre, surtout qu'on connaît le tracé de la ligne. À ce moment-là, si on a le rang...

M. ALIE VICTOR :

220 O.K. C'est parfait. Je vous remercie bien.

LE PRÉSIDENT :

225 Très bien, je vous remercie.

**M. DANIEL LAPLANTE
M. DENIS TREMBLAY**

230 **LE PRÉSIDENT :**

235 Maintenant, nous allons inviter l'Association de l'industrie électrique du Québec. Donc, nous avons monsieur Daniel Laplante et monsieur Denis Tremblay. Bonsoir!

M. DANIEL LAPLANTE :

Merci, Monsieur le président.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Messieurs.

245 **M. DANIEL LAPLANTE :**

Bonsoir. Alors, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Mon nom est Daniel Laplante, je suis président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec. Je suis accompagné, à ma droite, pour cette présentation, de monsieur Denis Tremblay, qui est ingénieur électrique spécialisé en production et en transport d'énergie électrique ainsi que vice-président principal Développement stratégique et vice-président Énergie au sein de la société Tétra Tech du Canada.

Monsieur Tremblay a œuvré pendant plus de 30 ans dans la réalisation de projets majeurs dans le domaine du transport d'énergie pour de grandes organisations publiques et privées. Monsieur Tremblay est également très impliqué dans l'Association de l'industrie électrique du Québec depuis plusieurs années, il en a même été le président durant deux ans, et il est présentement président *ex officio* et on a, sur une base régulière, recours à son expertise.

Alors, l'Association de l'industrie électrique du Québec mobilise ses actions autour de deux enjeux, soit la création de richesses collectives et la réduction des gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle notre présentation de ce soir insistera surtout sur les aspects liés à l'acceptabilité sociale et aux retombées économiques du projet de la ligne 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

L'AIEQ appuie la solution retenue par le promoteur parce qu'elle est optimale tant du point de vue social, économique, environnemental que technique.

Du point de vue social, l'AIEQ appuie cette solution. Premièrement, parce que le tracé proposé par le promoteur est issu d'une longue période de consultation auprès des clientèles concernées par le projet et de la population en général.

De tout ce processus, il en est ressorti des transformations importantes qui tiennent compte des demandes de la population du Saguenay, de Lanaudière, des communautés innues de Mashteuiatsh et Atikamekw de Wemotaci et de Manawan.

La solution tient compte également des demandes de la population de la région de Montréal qui ont amené le promoteur à dévier la ligne à 735 kV de la Jacques-Cartier-Duvernay vers le poste du Bout-de-l'Île,

280 La solution tient compte aussi des demandes de la population de Terrebonne qui ont amené le promoteur à proposer de nouveaux tracés qui passent à l'extérieur d'un quartier résidentiel important. Ce nouveau tracé favorise les résidents vivant au sud de l'Autoroute 640.

285 Deuxièmement, nous appuyons la solution proposée par le promoteur parce qu'elle tient compte des avis d'experts en environnement permettant de minimiser les impacts environnementaux dans les milieux biophysiques et humains.

290 Et, troisièmement, parce que les propositions de tracés et de corridors faites par le promoteur s'appuient sur une longue expérience de construction de lignes de transport. En effet, le réseau de transport d'Hydro-Québec compte près de 34 000 km de lignes, dont 14 000 km de lignes à 735 kV.

295 C'est certain que les expériences du passé lui ont permis de concevoir un tracé qui atténue au maximum les impacts environnementaux.

300 Du point de vue économique, l'AIEQ appuie cette solution parce que ce projet générera d'importantes retombées économiques au Québec bien sûr, et aussi dans les régions concernées par le projet. Ces retombées sont estimées à 1,1 G\$ et il entraînera la création de près de 1 000 emplois; des emplois importants pour pallier à la stagnation de l'emploi dans les autres secteurs économiques, et ce, particulièrement dans les régions hors des grands centres urbains.

305 Aussi, plusieurs entreprises d'ici, des entreprises membres de l'AIEQ, pourront fournir des produits et services nécessaires à la réalisation de cette ligne de transport et le poste électrique. On pense ici à des études d'avant-projet, conception de plans, déboisement, construction, transformateurs, sectionneurs, disjoncteurs, pylônes, conducteurs électriques, et cetera, ce qui me permet de vous dire quelques mots sur l'industrie électrique que notre association représente.

310 Nous regroupons 100 entreprises parmi lesquelles on retrouve des manufacturiers, des distributeurs d'équipements et de matériel électrique, des sociétés de génie-conseil, des entrepreneurs en construction ainsi que diverses institutions d'enseignement, organismes de recherche et entreprises de services reliées au domaine de l'électricité.

315 En excluant les producteurs, les transporteurs et les distributeurs d'électricité, c'est une industrie qui compte 14 000 emplois et près de 400 établissements.

Une particularité notable c'est qu'au Québec on compte sur une chaîne de valeur complète qui lui permet d'être présente et active dans tous les sous-secteurs de l'industrie. Il y a une forte concentration des capacités ici même au Québec, ce qui n'est pas fréquent et c'est très rare dans d'autres industries.

320 Cette chaîne de valeur est fortement créatrice de richesses pour l'ensemble de la
collectivité. Par exemple, chaque emploi de cette industrie crée un produit intérieur brut de près
de 132 000 \$ annuellement, c'est deux fois plus que la moyenne québécoise. Dans une société
comme le Québec où le taux d'imposition s'accroît en fonction de la valeur de ce que l'on produit,
325 nous pouvons dire que la contribution aux services publics des employés de l'industrie électrique
est plus que proportionnelle.

Aussi, cette industrie est l'une des rares à être présente dans chacune des régions du
Québec, et contribue ainsi au développement économique partout sur le territoire québécois.

330 Plusieurs entreprises d'ici peuvent offrir leurs produits et services en lien avec un projet de
transport d'électricité. Je cite quelques exemples : les firmes de génie-conseil pour réaliser des
études d'avant-projet, plans et conception; des entrepreneurs en construction, comme
construction St-Arnaud à Sainte-Geneviève-de-Batiscan; EBC à L'Ancienne-Lorette; des
fabricants de pylônes comme Promotech à Québec, Locweld à Candiac; des fabricants de
335 conducteurs comme General Cable à Saint-Jérôme; des fabricants de transformateurs comme
ABB à Varennes; des fabricants de sectionneurs, disjoncteurs comme Alstom Transport à La
Prairie, Schneider Électrique Brossard; des fabricants d'appareillages de connexions comme
Sicame Énergie à Boucherville ou MacLean Power à Montréal; des fabricants de panneaux de
commande et d'appareils de contrôle comme Vizimac à Longueuil, Tomaco à Saint-Jean-sur-le-
340 Richelieu ou Nomos à Québec.

Je ne nomme que quelques entreprises simplement pour illustrer un peu cette chaîne de
valeur que nous avons au Québec.

345 L'AIEQ tient à souligner que la réalisation des grands projets de transport d'électricité au
Québec comme celui de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île est cruciale pour l'industrie électrique.
En effet, le développement de l'hydroélectricité du Québec a permis à son industrie d'y établir une
solide base d'affaires.

350 À partir de ces projets réalisés au Québec, un grand nombre d'entreprises a pu élargir son
marché à l'étranger. Certaines ont même mis à profit leur présence internationale pour prendre de
l'expansion dans d'autres secteurs que l'hydroélectricité augmentant d'autant le rayonnement de
l'expertise québécoise.

355 Cette industrie qui est l'une des plus développées à l'échelle internationale au Québec
contribue de façon importante à la croissance de l'économie de la province.

Alors, pour la suite du document pour l'aspect plus technique, je demanderais à Denis
Tremblay de poursuivre, s'il vous plaît.

360 **M. DENIS TREMBLAY :**

Merci, Daniel. Bonsoir, Messieurs les commissaires. Mon commentaire sera bref. Essentiellement, du point de vue technique, l'AIEQ appuie la solution de ligne pour deux raisons principales : la première c'est qu'elle permet la réduction importante des pertes évaluées par le promoteur à 100 MW comparativement à la solution de compensation série. Cette réduction des pertes se traduit, selon les calculs du promoteur à 448 GWh, correspondant à une valeur économique de 775 M\$ actualisée sur 50 ans. Ces assomptions nous semblent raisonnables.

370 La deuxième raison pour laquelle on appuie techniquement le projet de ligne 735, c'est aussi pour le renforcement de la fiabilité et la robustesse de l'ensemble du réseau de transport d'Hydro-Québec.

375 L'ajout de cette nouvelle ligne permet à Hydro-Québec une gamme étendue de situations et de défaillances des équipements. Ces éléments qui renforcent la fiabilité et la robustesse du réseau peuvent être résumés sur plusieurs aspects : premièrement, la réduction de l'effet d'entonnoir au poste Chamouchouane; deuxièmement, la boucle métropolitaine de Montréal qui se trouve ainsi dotée d'une alimentation supplémentaire; troisièmement, les équipements résistants et performants qui sont destinés à constituer cette nouvelle ligne-là, selon les nouveaux critères d'accumulation de verglas qui viennent, d'une certaine façon, renforcer aussi cette portion du réseau; et aussi la durée de vie utile de la ligne qu'on évalue entre 40 et 50 ans, une fois construite.

380
385 Donc, la ligne 735 Chamouchouane-Bout-de-l'Île sera stable et opérationnelle pour une période très longue. Contrairement à l'ajout d'équipements de compensation série qui, de façon générale, ont une durée de vie d'environ 30 ans.

390 Pour toutes ces raisons, l'AIEQ considère qu'il est dans le meilleur intérêt des Québécois de procéder maintenant à la construction d'une nouvelle ligne telle que proposée par le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez terminé votre mémoire ou vous voulez ajouter?

395 **M. DANIEL LAPLANTE :**

Pardon?

400 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez terminé votre mémoire?

405 **M. DANIEL LAPLANTE :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

410 Vous avez terminé. Alors, je vous remercie pour le mémoire. Moi, j'aurais une question pour vous. À la page 18 de votre mémoire, vous mentionnez une solution qui tient compte des inquiétudes de la population. Donc, on sait qu'Hydro-Québec a fait une série de démarches dans des corridors, a fait des modifications de tracé, effectivement, mais ce qu'on doit constater à ce stade-ci c'est qu'il y a encore une opposition assez forte, non seulement de citoyens, mais
415 également des MRC et des municipalités.

Alors, ma question était : comment vous réagissez, vous, au fait que des municipalités continuent à s'opposer?

420 **M. DANIEL LAPLANTE :**

Écoutez, nous, comme on vous l'a dit dans le mémoire, on estime que c'est une solution optimale. L'optimum c'est une recherche d'équilibre. Ce n'est pas nécessairement l'idéal dans chacune des catégories de l'optimum. Alors, quand on parle « d'optimalité » au point de vue
425 économique, au point de vue social, au point de vue environnemental, c'est un équilibre. Alors, c'est un peu dans cette optique-là qu'on estime que c'est optimal.

Donc, vous savez, les lignes, on a fait un choix au Québec de produire de l'hydroélectricité, ça nous permet justement d'avoir un bon bilan en matière de GES, mais il y a un pendant négatif
430 à ça, c'est les lignes. Les lignes c'est un mal nécessaire. Idéalement, on n'en aurait pas. Dans un monde idéal, il n'y en aurait pas. Mais ce n'est pas la solution.

Comme je vous dis, la proposition, elle est optimale parce qu'elle permet justement cette production électrique, elle permet d'être optimale tant sur le plan environnemental, économique que sur le plan... économique, environnemental et social. Donc, c'est ce que je vous disais. C'est
435 simplement un équilibre qui a été recherché avec des années de travail, avec des années d'efforts.

440 Et on essaie, je connais très bien un peu le procédé, on essaie de minimiser le plus possible les impacts sur chacun de ces chapitres, y compris sur le plan économique. Mais à un moment donné arrive un temps où on doit opter pour une solution, et c'est celle qui fait le moins de problèmes possible.

LE COMMISSAIRE :

445 Il nous a été présenté des scénarios de recyclage d'emprises de lignes existantes. Est-ce que vous pensez que ça pourrait être un scénario intéressant de remplacer des 315 ou des 230 qui sont en fin de vie utile par des 735, question d'acheminer davantage de courant? Puis d'autre part, d'un point de vue optimal, de la façon dont vous le résumez, la compensation série semble
450 quand même optimale d'un point de vue social, environnemental également. D'un point de vue technique, elle répond à beaucoup des préoccupations qu'Hydro a soulevées.

Qu'est-ce qui accroche de votre côté avec la compensation série?

M. DENIS TREMBLAY :

455 Bien, en fait, je retiens deux éléments dans votre question. La première c'est sur l'utilisation des emprises existantes qui peuvent être éventuellement converties pour d'autres. Sans connaître tous les détails des études qui ont été faites par Hydro-Québec dans cette matière, moi, connaissant dans le fond la sensibilité du milieu, moi, je suis convaincu qu'il y a eu beaucoup d'efforts pour récupérer ces emprises-là.
460

Je ne sais pas si vous aviez un exemple spécifique à donner là-dessus, mais l'expérience qu'on en a de ce genre de situation là, c'est que le promoteur, en général, est le premier à constater ce genre d'opportunité là et à en faire bénéficier les populations concernées. C'est peut-être pour le premier commentaire.
465

Le deuxième commentaire sur la compensation série. Je pense qu'il faut éviter d'opposer ces deux technologies-là, parce que c'est quand même une technologie qui a bien servi les intérêts québécois – d'Hydro-Québec en particulier –, dans le passé, la compensation série. Je pense qu'il faut le voir comme étant plus des solutions qui sont complémentaires.
470

Actuellement, Hydro-Québec, depuis plusieurs années privilégie la solution de compensation série, et ils l'ont fait, je pense, à la limite de ce que ces technologies-là pouvaient procurer.
475

L'idée actuellement c'est qu'il y a une opportunité puis la compensation série n'est pas une solution parfaite. On le voit bien par la comparaison des pertes, en particulier, qui sont

480 augmentées par cette option-là. Et, essentiellement, actuellement, on pense que c'est le moment
pour le promoteur d'envisager la construction d'une nouvelle ligne, parce qu'économiquement, ça
devient intéressant de le faire et ça devient aussi – on a plusieurs avantages collatéraux à ça.

485 Premièrement, la mise en place d'une infrastructure qui va pouvoir résister au verglas de
façon beaucoup plus, on peut dire robuste. Sans dire que les lignes existantes n'ont pas fait l'objet
de modifications, je pense qu'elles l'ont été, mais ce n'est pas comparable à une nouvelle ligne
qui va être construite de A à Z avec des critères de verglas beaucoup plus sévères.

490 Donc, il y a actuellement l'évidence, à notre avis, une évidence que le moment est venu
pour le promoteur de faire cet investissement-là, sans dire que dans les prochaines années la
solution de compensation ne deviendra pas aussi avantageuse comme elle l'a été dans le passé.

LE PRÉSIDENT :

495 Très bien. Messieurs, je vous remercie pour votre présentation.

M. DANIEL LAPLANTE :

Merci beaucoup.

500

Mme SYLVIE FOURIER

LE PRÉSIDENT :

505

Alors, nous allons maintenant inviter le Comité des citoyens et citoyennes de Lachenaie,
madame Sylvie Fourier. Alors, bonsoir, Madame.

Mme SYLVIE FOURIER :

510

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

515

Donc, avez-vous une présentation, j'imagine que oui?

520 **Mme SYLVIE FOURIER :**

Tantôt, quand je vais être rendue, juste des photos que je vais vous présenter.

LE PRÉSIDENT :

525 Ah, simplement des images? Parfait.

Mme SYLVIE FOURIER :

Oui.

530

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

535

Mme SYLVIE FOURIER :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

540

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame Fournier, pour votre mémoire. J'aurais une question. En début de mémoire, vous mentionnez avoir fait des propositions à Hydro-Québec d'un déplacement de la ligne.

545

Mme SYLVIE FOURIER :

Oui.

550

LE PRÉSIDENT :

Et vous mentionnez la fameuse zone commerciale. Cette zone commerciale là que vous avez faite allusion, elle est située à quel endroit?

555

Mme SYLVIE FOURIER :

40 et 640.

LE PRÉSIDENT :

560

Donc, à l'intersection...

Mme SYLVIE FOURIER :

565

40 et 640. Il y a Costco et ainsi de suite. Nous autres, on disait de passer, parce que ça partirait où est-ce qu'il y a le poste Lachenaie présentement, qui s'en viendrait puis qui s'en irait l'autre côté où est-ce qu'il y a le Wal-Mart. Puis il y a une ligne tout le long, puis qui reviendrait où est-ce qu'il y a la ligne 315 présentement, l'autre côté de la rivière des Praires.

570

LE COMMISSAIRE :

Si on vous prête ça, est-ce que vous pourriez tracer à la main le secteur?

Mme SYLVIE FOURIER :

575

Oui, grosso modo.

LE COMMISSAIRE :

580

Puis aussi, vous faisiez mention le déplacement de la ligne plus dans le champ.

Mme SYLVIE FOURIER :

585

Plus dans le champ, nous autres, on voulait.

LE COMMISSAIRE :

Pouvez-vous aussi juste marquer pour qu'on ait ça comme référence?

590

Mme SYLVIE FOURIER :

D'accord.

LE COMMISSAIRE :

595

Merci.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez le remettre à l'arrière à madame Harvey. Merci.

605 **M. CLAUDE ROBICHAUD**

LE PRÉSIDENT :

610 Alors, maintenant nous allons inviter, monsieur Claude Robichaud, du Centre local de développement économique des Moulins. Bonsoir, Monsieur!

M. CLAUDE ROBICHAUD :

615 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Je suis Claude Robichaud, directeur général Centre local développement économique des Moulins.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

620 **Début de la phrase à la page 1 : « C'est avec grand intérêt que le CLDEM... »**

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] vient également appuyer la création d'emplois. »

625 Notre mémoire contient également une brève section établissant les liens entre le projet et le développement économique. Et je passerai dès maintenant à notre position quant au projet que nous présentons sous forme de quatre recommandations.

Recommandation numéro 1 en lien avec le besoin :

630 Considérant la forte augmentation de la demande en électricité sur le territoire de la MRC Les Moulins et les perspectives de développement pour les années à venir;

Considérant la stratégie de développement économique axée sur l'investissement et l'emploi;

635 Considérant l'importance du réseau d'alimentation en électricité et les investissements requis en vue d'exploiter ce potentiel;

Nous recommandons la réalisation du projet en vue de soutenir ce développement et aussi de fournir aux entreprises actuellement installées une alimentation répondant aux plus hauts standards de qualité et de fiabilité.

640

Évidemment, ici, on n'est pas en mesure, on n'a pas l'expertise technique d'être en mesure de commenter la solution qui est retenue par Hydro-Québec, par contre, à notre avis, force est de constater que la croissance de la demande dans le secteur fait en sorte certainement qu'Hydro-Québec doit agir en ce sens.

645

Recommandation numéro 2 relativement à l'aménagement :

Considérant la forte empreinte actuelle et future sur le territoire de Terrebonne et Mascouche exercée par la présence des postes et des couloirs du réseau de transmission et de distribution;

650

Considérant les impacts sur le paysage et sur les quartiers touchés par le projet;

Nous recommandons de prendre en compte les préoccupations exprimées par la MRC Les Moulins en matière d'aménagement. La MRC Les Moulins a procédé à un exercice rigoureux qui permet de proposer des mesures de compensation et de mitigation. Il va sans dire que nous les endossons pleinement.

655

Recommandation numéro 3 relativement aux retombées :

Considérant l'ampleur du projet et son potentiel en matière de retombées locales et régionales;

660

Considérant la présence d'Alliance métal Québec, le créneau d'excellence leader au Québec en produits métalliques, notamment en structures complexes;

665

Nous recommandons à Hydro-Québec de tenir, conjointement avec les dirigeants d'Alliance métal Québec, une rencontre portant sur la présentation du projet, les occasions d'affaires qui en découlent ainsi que les politiques d'approvisionnement.

670

Et finalement, la recommandation numéro 4 :

Considérant le positionnement favorable de la MRC Les Moulins pour la localisation d'entreprises pour lesquelles l'alimentation électrique et la qualité de celle-ci sont un facteur de localisation;

675

Considérant la présence des parcs industriels et autres zones corporatives à Terrebonne et à Mascouche susceptibles d'accueillir de tels projets;

680 Nous recommandons à Hydro-Québec de reconnaître la MRC Les Moulins parmi les sites privilégiés en matière d'implantation et de collaborer avec les instances locales dans la concrétisation d'investissements majeurs notamment liés aux technologies de l'information, et de favoriser l'émergence des filières liées à l'électrification des transports et aux technologies vertes.

685 Donc, déjà on a une empreinte qui est importante au niveau du réseau sur le territoire. Le projet va faire en sorte que cette empreinte-là sera accrue. Dans la mesure du possible, comme la présentation précédente l'a indiqué, il y a des impacts significatifs lesquels ont été, je pense, bien circonscrits par la MRC Les Moulins.

690 Nous recommandons fortement de prendre tous ces éléments-là en considération. Mais, par ailleurs, il y a moyen également de pouvoir... le fond de notre position est fondé sur la capacité de générer, dans le cadre du projet, de générer des retombées économiques au niveau de la région et de favoriser un positionnement distinctif de la MRC Les Moulins à l'égard des investissements liés à l'alimentation électrique.

695

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation. Justement, en lien avec vos recommandations, vous parlez d'Alliance métal Québec, par exemple « un créneau d'excellence pour les produits métalliques ». À quoi vous faites allusion? Si je mêle les recommandations 3 et 4, c'est des potentiels de nouvelles implantations industrielles dans la métallurgie à Terrebonne?

700

M. CLAUDE ROBICHAUD :

705 Premièrement, la recommandation qui porte, qui est en lien sur les retombées économiques en rapport avec Alliance métal Québec c'est de faire la concordance entre ce secteur phare au niveau des créneaux d'excellence, qui est par ailleurs une programmation gouvernementale, donc la région est reconnue pour des entreprises qui sont dans les structures métalliques, sans que nous en ayons directement sur le territoire qui sont actuellement directement engagées dans la fabrication de pylônes.

710

Donc, nos entreprises ne sont pas tout à fait dans ce type d'équipement là, mais elles sont en mesure, quand même, de répondre à des besoins qui sont connexes ou qui sont en lien avec ça.

715

720 Donc, on croit que ça serait opportun, compte tenu de l'ampleur du projet, des retombées structurantes qu'elles sont susceptibles d'avoir auprès des entreprises, de pouvoir au moins considérer la possibilité de présenter le projet à l'égard des membres d'Alliance métal Québec et de voir à ce moment-là quelle forme de retombées ou quel autre élément. Si ce projet-là peut aider certaines entreprises à acquérir d'autres expertises à développer leur savoir-faire, à ce moment-là, elles pourront l'exprimer, par ailleurs, au-delà du projet.

725 L'autre volet, on est sur un registre un peu différent, on fait tout simplement la concordance entre le fait que la MRC Les Moulins, compte tenu notamment de la présence de nombreux postes de distribution, lesquels sont à proximité de parcs industriels ou d'autres zones corporatives, ça peut devenir un avantage intéressant pour la localisation d'entreprises qui sont sensibles, soit à la qualité de l'alimentation ou encore à la capacité de desservir en quantité.

730 Donc, il nous apparaît opportun, dans ce cadre-là, de considérer la MRC Les Moulins comme étant un lieu de prédilection pour attirer des entreprises de ce type-là.

LE PRÉSIDENT :

735 Je vous remercie. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL

740 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter monsieur Jean-Étienne Salvail à s'avancer. Bonsoir, Monsieur, à vous la parole.

745 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Merci. Messieurs les commissaires, bonsoir.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

750 **Début de la phrase à la page 3 : « Ce mémoire est un résumé de l'historique de mon... »**

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] à moi pour vérifier toutes ces nouvelles données. »

755

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Monsieur Salvail, il vous reste deux minutes.

760 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Sérieux?

LE PRÉSIDENT :

765

Oui. On a alloué 15 minutes à chaque participant. Il faut être équitable.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

770

On est si pressé que ça?

LE PRÉSIDENT :

775

Ce n'est pas une question d'être pressé, c'est une question d'équité. Ça fait que je demande votre collaboration. Si vous êtes capable de conclure.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

780

O.K. Donc, là, je vais résumer fort bien. Je vais accélérer puis je vais passer à mon autre étape. Ce que je veux prouver ce soir – puis là, je vais être obligé de sauter un pan important de ma présentation, mais bon.

LE PRÉSIDENT :

785

Par contre, nous l'avons lu.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

790

Vous le lirez. J'espère que vous allez le lire.

LE PRÉSIDENT :

795

Nous l'avons lu.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

800 D'accord. Au début, un simple citoyen comme moi, on se défend puis on dit : pas dans ma cour. Ensuite, on se ramasse avec des gens qu'on n'a jamais rencontrés puis on se rend compte que tous pour un et un pour tous. Nous sommes beaucoup plus forts ensemble que seulement nous autres à défendre nos propres intérêts pour nos petits lopins de terre et que nous devons défendre l'ensemble de la population de Lanaudière.

805 Là, j'aimerais parler de la solution 2 et de tout ce qui s'est passé. Cette solution a été cachée – je trouve ça plate de ne pas pouvoir l'expliquer comme il faut, là, parce que c'est un peu...

LE PRÉSIDENT :

810 Nous l'avons dans votre mémoire et votre mémoire va être diffusé.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

815 Oui, O.K. Questions en rafale. Je vais sauter, là. Je me suis présenté devant la commission le 3 et 4 pour poser des questions à Hydro-Québec.

820 Ma première question faisait référence au document de la Direction des évaluations. J'ai demandé à Hydro-Québec de nous décrire les impacts environnementaux et sociaux de la solution 2. Ils ont dit qu'ils ne l'avaient jamais évaluée.

Donc, Monsieur le président, voici mon opinion sur le sujet que vous m'avez clairement demandé à plusieurs reprises de mettre dans mon mémoire – je m'en rappelle.

825 La réponse à cette question est un secret de polichinelle. Tout le monde connaît la réponse chez Hydro-Québec, mais personne n'ose la dire. Je vais donc tenter de répondre par moi-même à cette question au bénéfice de vous-même. Pas besoin d'être un génie ou d'être un diplômé en génie électrique pour savoir que les impacts de la solution 2 sont nuls. Autant au niveau des impacts du milieu naturel – puis là, je pourrais tous les énumérer, mais vous me laissez pas le temps –, autant au niveau des impacts sur le milieu humain – je pourrais en énumérer 22, il y en a zéro –, autant sur les impacts au niveau social, il y en a encore moins.

830

La solution 2 c'est le calme plat. Aucun bouleversement social, personne ici présent en tant que citoyen ou aucune MRC n'a aucun pylône chez soi, dans nos maisons, dans notre territoire.

835 Deuxième question, j'ai tenté de mettre en doute le concept du futur d'Hydro-Québec, pour
savoir à plusieurs reprises dans l'étude d'impact, ils disaient : pour le futur, c'est important pour le
futur, c'est important. J'ai demandé de me donner des réponses, ils ont vagué. Donc, je me suis
retourné sur d'autres prédictions qu'ils ont faites dans l'avenir, autant pour le complexe de la
840 Romaine que pour le contrat de Bécancour ainsi que Gentilly 2.

840 À ce que je sache, et vous me le confirmerez, je n'ai pas eu les réponses en 48 heures
comme vous les avez demandées, Monsieur. Ou une ligne, une ligne et demie sur la Romaine,
peut-être? Un peu décevant, mais bon, selon ce que vous avez demandé, j'espère que vous avez
été conscient...

845 **LE PRÉSIDENT :**

845 On a demandé des sources d'information, c'est ça. Donc, qui était sur le contrat de... bien,
en fait, ce n'est pas vraiment le contrat, mais sur le dossier de la Romaine. Donc, on a eu les
850 sources d'information concernant TransCanada aussi. Puis, bien entendu, Gentilly, bien, on
n'avait pas demandé à Hydro-Québec de nous fournir de l'information sur le troisième point.

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

855 Ah non, c'est ma troisième question que vous m'avez refusée, mais c'est correct. Je pense
que les deux premières valent la peine d'être regardées, Monsieur le président.

860 Je mettais en doute la boule de cristal. Ils regardent leur boule puis ils nous disent : « Nous
avons prédit ça. » Puis dans le passé, malheureusement, la boule n'était pas tout à fait exacte.

860 Le poste Judith-Jasmin. Ma question était : est-ce qu'ils avaient eu des autorisations? Est-
ce qu'ils avaient le droit de parler, ici, du poste Judith-Jasmin? La réponse était non. Actuellement,
le Transporteur présente un projet inachevé qui n'a aucune autorisation de la Régie de l'énergie.
865 Puis je me demandais si c'était normal pour vous et si ce n'était pas, pour reprendre une
expression de mon père : n'est-ce pas mettre la charrue devant les bœufs, Monsieur le président?

Je ne comprends pas, mais vous avez tenté de l'expliquer. Je crois que ce n'est pas arrivé
plusieurs fois dans l'histoire. Je trouve ça un peu inquiétant.

870 Donc, en conclusion, je vais sauter mes métaphores. Je vous demande de les lire, vous
allez peut-être aimer ça, mais je vais sauter par-dessus pour le peuple ici présent.

875 Je vous soumetts donc les demandes qui suivent :

Reconnaître la solution 1 comme inacceptable tant sur le plan de l'acceptabilité
environnementale que sur le plan de l'acceptabilité sociale, en considérant qu'il existe dans les
cartons d'Hydro-Québec une solution qui a été cachée à la population, qui n'a aucun impact
880 environnemental et social et qui, en plus, a déjà reçu toutes les autorisations nécessaires de la
Régie de l'énergie, contrairement à la solution 1. J'en parle un peu plus tôt dans mon mémoire,
Monsieur.

885 Considérant qu'Hydro-Québec invoque la notion du futur et du long terme dans la
justification de son projet et qu'il nous demande une confiance aveugle dans leur capacité de
prédire l'avenir, je vous demande de refuser ce projet pour ne pas leur permettre de reproduire les
mêmes erreurs du passé.

890 Et pour terminer, je demande au BAPE de ne pas donner son aval à un projet inachevé,
auquel nous n'avons pas tous les éléments nécessaires pour en juger de sa pertinence.

Le tout, soumis respectueusement, Messieurs, et je vous remercie de cette brève
intervention.

895 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie pour votre présentation. Je veux juste souligner un petit point, mais
je ne sais pas si je vais le souligner, vous l'avez sauté dans votre conclusion.

900 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Bien, vous ne m'avez pas laissé le temps, Monsieur.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Non, c'est parce qu'à la page 11, vous avez dit : « Je vous perçois, Monsieur
Germain, comme le capitaine du navire. » Mais c'est parce que dans ça, vous avez oublié mon
collègue.

910 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Oui, je sais, mais je ne voulais pas vous manquer de respect, Monsieur, puis ça aurait
rallongé mon texte, puis je voulais faire ça court.

915

LE PRÉSIDENT :

C'est bien, ça.

920

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :

Merci, Monsieur Germain.

LE PRÉSIDENT :

925

Alors, je vous remercie. Alors, nous avons encore deux présentations de prévues. Nous allons faire une pause d'une vingtaine de minutes. Donc, il est 20 h 15. Donc, nous allons reprendre à 20 h 35.

930

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

935

940

945

950

955

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. ALAIN DULONG**

960

LE PRÉSIDENT :

Veillez prendre place, nous allons recommencer dans deux minutes et nous pourrions inviter monsieur Alain Dulong de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal à s'avancer. Bonsoir, Monsieur!

965

M. ALAIN DULONG :

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Madame, Messieurs, bonsoir! Mon nom est Alain Dulong, président de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.

970

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

975

Alors, merci, Monsieur Dulong. En lien, et vous avez fait une mention au sujet des espaces industriels et commerciaux dans l'Est de Montréal.

M. ALAIN DULONG :

980

Oui.

LE PRÉSIDENT :

985

À ce stade-ci, est-ce qu'il y a des projets qui sont examinés, à votre connaissance, soit par la Chambre de commerce, soit par d'autres instances pour attirer de nouvelles entreprises? Est-ce qu'il y a des projets relativement avancés, par exemple?

M. ALAIN DULONG :

990

Bien, c'est sûr que nous, la Chambre de commerce, c'est plus un appui qu'on va donner aux corporations de développement économique ou aux arrondissements qui veulent attirer de nouvelles entreprises sur le territoire. On va plus les aider dans ce cheminement-là.

995 Des projets, c'est sûr qu'on en a énormément. Il y a un centre que la ville de Montréal est
en train de mettre sur pied pour le... comment je pourrais dire ça? Pour les résidus, pour
l'évacuation des résidus et ces choses-là. Il y a beaucoup de projets qui s'en viennent. Il y a des
1000 terrains. C'est sûr que si on prend à l'est de l'Autoroute 25 aller jusqu'au Bout-de-l'Île, c'est la
partie où est-ce qu'il y a plus de terrains de disponibles, qui restent le plus à développer. On parle
de Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies.

LE PRÉSIDENT :

1005 Des terrains disponibles, avez-vous une idée combien ça représente en hectares de terrain
industriel?

M. ALAIN DULONG :

1010 On n'a pas exactement le chiffre exact. Même la Ville de Montréal, malheureusement, n'a
pas tous les terrains répertoriés. Sauf qu'il y a des projets, on est en train de travailler justement
sur une étude pour avoir une bonne idée des terrains qu'on peut avoir à développer. Puis les
industries qu'on pourrait attirer vers chez nous.

LE PRÉSIDENT :

1015 Je vous remercie. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

M. ALAIN DULONG :

1020 Merci beaucoup, Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

M. PIERRE CYR

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Cyr. Bonsoir, Monsieur Cyr.

M. PIERRE CYR :

1030 Bonsoir! Complément à la présentation orale des Citoyens Sous Haute Tension du 9
décembre 2014.

1035 Donc, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, lors de la séance du BAPE du 9
décembre 2014 tenue à Rawdon dans le dossier de la ligne 735 Chamouchouane Bout-de-l'Île, la
chance était offerte à Citoyens Sous Haute Tension de présenter verbalement le contenu de son
mémoire et ces principales préoccupations. Le présent document se veut un condensé des sujets
qui auraient dû être exposés lors de cette rencontre, mais qui ne l'ont pas été dû à la vocalise de
votre humble présentateur.

1040 Nous vous remercions donc de nous donner la chance de vous les transmettre plus
clairement.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1045 **Début de la phase à la page 1 : « Citoyens Sous Haute Tension est un organisme à but... »**
Fin de la phrase à la page 1 : « [...] présence de cette nouvelle tranchée sur leur territoire. »

1050 Au BAPE et à la Régie de l'énergie, il a été question de la prérogative du Transporteur à
choisir des alternatives qui seront comparées.

1055 Lors de ces audiences et même avant, des alternatives ont aussi été proposées, mais ne
sont pas prises en compte par le Transporteur. Pour que le Transporteur prenne la peine de les
regarder, il est essentiel que le gouvernement oblige le respect de la *Loi sur le développement
durable* tel que rapporté précédemment.

 Pour que cela devienne réalité, il est du devoir de la commission de pousser l'Hydro, voire
de forcer l'Hydro à innover en refusant de recommander ce projet de ligne.

1060 De même, nous considérons que bien qu'elle ait organisé plusieurs rencontres
d'information, la société d'État n'a pas pris en compte les commentaires et questionnements de la
population touchée. Est-ce parce que cette population, ses élus et gestionnaires du milieu
posaient des questions trop pointues? Trop contraires à l'objectif de départ d'Hydro-Québec
TransÉnergie? Nous ne le saurons peut-être jamais.

1065 L'accès au savoir a aussi été une lacune importante dans ce dossier, autant par le refus du
Transporteur de se présenter à des rencontres vraiment publiques d'information, autant par son
acharnement à combattre la présence de Citoyens Sous Haute Tension à la Régie de l'énergie, et
plus récemment par le refus de rembourser ses frais d'avocat suite aux audiences à la Régie.

1070 Cette stratégie d'Hydro-Québec aura sans doute comme impact de décourager d'autres
groupes à suivre les traces de Citoyens Sous Haute Tension. D'autre part, le patinage

1075 systématique lorsque vient le temps de répondre aux questions posées à cette Commission ou le fait de répondre par des affirmations à moitié complètes telles que présentées dans le mémoire.

1080 Nous y reviendrons tout à l'heure, mais l'Hydro se targue de consulter les gestionnaires du milieu, en autant que ceux-ci n'émettent pas d'avis contraire au promoteur. Alors, Hydro-Québec parlera de « préoccupations »; alors Hydro-Québec parle de plusieurs centaines de rencontres pour justifier que le promoteur a écouté. Toutefois, comme l'a dit le maire de Rawdon : « On nous a écoutés, mais nous a-t-on vraiment entendus? »

1085 Nous sommes aussi d'avis que le projet de poste Judith-Jasmin, en pleine zone agricole à Terrebonne, est un affront au bon sens et aux lois en vigueur, l'objet de ces dernières étant la protection de nos ressources pour les générations futures; 42 hectares de terres agricoles bétonnées pour construire un poste qui n'est justifié que par le fait qu'une ligne de 735 kV, en plus d'être construite pour transporter une forte quantité d'énergie, doit être construite pour se fixer quelque part sur la terre ferme, ne pouvant être accrochée aux nuages.

1090 Les autres postes existant dans la boucle métropolitaine ne semblant pas pouvoir accueillir cette ligne, la solution restante, selon le Transporteur, serait de créer un nouveau poste. J'imagine qu'on prend aussi présentement des notes chez Hydro-Québec des éléments soulevés au BAPE avant le dépôt de la requête traitant du poste Judith-Jasmin à la Régie.

1095 Les quelques informations disponibles actuellement indiquent que ce poste servira d'ancrage à la ligne projetée, mais aussi à remplacer un poste 315 kV qui devait être construit pour répondre à un besoin d'alimentation locale.

1100 Citoyens Sous Haute Tension résumait ici, en gros, les bases de la réflexion du Transporteur. Citoyens Sous Haute Tension est d'avis, avec respect, que le reste du dossier présenté éventuellement ne sera qu'un argument de second plan dans le but de déposer une requête plus volumineuse, un peu comme le dossier qui nous occupe malheureusement aujourd'hui.

1105 Parce que ce poste n'est pas requis pour éviter les pertes du réseau et que le réseau est réputé fiable actuellement, le BAPE devrait recommander au cabinet des ministres de rejeter ce projet.

1110 Ce n'est pas dans le document, mais j'en venais tout à l'heure puis sur la 640 il y a un magnifique panneau indicateur sur le projet Urbanova qu'Hydro-Québec utilise pour justifier l'implantation de ce poste. Puis on y voit : « Un projet écoresponsable. » Je ne sais pas ce qu'ils diraient, ceux qui ont créé la publicité, en voyant qu'on se sert de ça pour bétonner éventuellement 42 arpents de terres agricoles, hectares de terres agricoles.

1115 L'équité et la solidarité sociale sont, pour nous, des principes complètement écartés dans le présent dossier. Il est incompréhensible et inconcevable de penser à la construction d'une nouvelle ligne dans le but de rendre un réseau fiable alors qu'il est déjà fiable. Il est incompréhensible et inconcevable de penser à la construction d'une nouvelle ligne alors que de vieilles lignes de transport fuient de toute part et qu'Hydro-Québec ne propose pas du tout de les remplacer.

1120 Bon, nous avons entendu donc que ces lignes-là, si le projet avait eu la moindre faisabilité, sûrement qu'Hydro-Québec en aurait tenu compte. Par contre, nulle part dans les alternatives qui ont été étudiées, il est question de recyclage de ligne, tel que présenté aux audiences et tel que mentionné aussi antérieurement au Transporteur directement.

1125 L'équité intergénérationnelle, pour mes enfants et leurs enfants, serait de maximiser le potentiel de développement de notre territoire en évitant le plus possible son déboisement à outrance.

1130 Dans le Tome 2 du mémoire présenté pour la présente audience, nous traitons uniquement de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité sociale du projet dans Lanaudière. Il y est décrit la genèse de cette mobilisation régionale. Cette mobilisation prend place notamment au moment où le Transporteur, au lieu de répondre aux questions de l'ensemble des citoyens présents, celui-ci les isole, trouvant plus facile de gérer des questions individuelles. Nos recherches ont permis de trouver grand nombre d'études qui mettent en relief des préoccupations du milieu en fonction des gens rencontrés.

1135 Donc, ils se sont bien quand même documentés sur le sujet.

1140 Nous présumons que le groupe présent lors des soirées de consolation a bien pris connaissance de ces études et qu'il est bien capable d'endormir les craintes du citoyen. Le portrait en est tout autre lorsque les idées s'entrechoquent en rencontres de groupe, justifiant ainsi, peut-être, la crainte du Transporteur de se présenter dans de telles rencontres.

1145 Monsieur Salvail tout à l'heure nous exprimait ce que beaucoup d'autres ont vécu sans avoir les mots ou la capacité pour le dire.

1150 Il est aussi, selon nous, plus adéquat et plus conforme aux obligations de comparaisons de présenter les deux solutions étudiées dès le départ du projet. C'est aussi dans le Guide pour une acceptabilité sociale. Ceci n'a jamais été fait, pas même à la CRÉ qui regroupe l'ensemble des représentants de la communauté.

Cacher de l'information à ces représentants signifie que les décisions qui seront prises par la suite ne le seront pas en toute connaissance de cause. S'il n'avait été de la vigilance d'un groupe de citoyens bénévoles, qui sait si cette information aurait vu le jour?

1155

Cette information sur la présence de la solution 2 a bien été dévoilée pourtant, et les élus ont étudié le dossier à fond. Ils ont alors pris position massivement contre ce projet de Solution 1 et en ont fait part à Hydro par voie de résolutions. Nous savons tous comment Hydro a qualifié ces résolutions par la suite, minimisant ainsi leur valeur aux yeux de la Régie, du BAPE et de la population réunie en rencontres d'information.

1160

Puis ce fut au tour du CREL de prendre position, une position bien alignée sur le principe de développement durable. Hydro, comme réponse aux coûts sociaux et environnementaux, a indiqué qu'un programme de compensation de 1 % existe pour les municipalités touchées.

1165

Nous dirions, avec respect, que les maires de la MRC Matawinie en sont bien informés puisque des représentants du Transporteur ont pris soin d'aller les rencontrer afin de leur spécifier précisément et personnellement le montant qu'ils étaient prêts à laisser sur la table. Les maires ont alors répété que le développement de notre communauté passerait par la solidarité régionale et par des initiatives vraiment stimulantes pour la région, entraînant la rétention de sa population et l'attrait de nouvelles familles.

1170

En résumé, ces maires, ces représentants ont décidé de donner une chance au développement, au développement durable de leur région.

1175

Beaucoup d'autres éléments sont exposés dans le mémoire de Citoyens Sous Haute Tension. Cependant je vous laisserai avec cette réflexion : pour Hydro et tous les membres de son équipe prenant des notes depuis le début des audiences, l'éthique et la véritable prise en compte de la participation de la population ne serait-elle pas de mettre fin à ce non-sens en prenant eux-mêmes la décision de retourner à la table à dessin et d'étudier sérieusement la rénovation de nos actifs collectifs?

1180

Associé à la mise en place de la compensation série tel qu'autorisée par la Régie, ce scénario permettrait de répondre à nos besoins actuels, sans devoir mettre dans le béton aujourd'hui plus de 400 km d'autoroutes de pylônes. Ceci pourrait aussi laisser libre cours aux initiatives des promoteurs locaux, générateurs de richesses et d'emplois à long terme pour notre région.

1185

Ne serait-il pas temps, dans l'intérêt de tous les Québécois, qu'Hydro-Québec revoie son besoin de lignes par l'investissement dans des programmes d'efficacité énergétique qui n'ont aucun impact social et environnemental négatif?

1190

1195 Pour toutes ces raisons, Citoyens Sous Haute Tension demande d'accueillir favorablement l'ensemble des demandes contenues dans son mémoire, dont celle de recommander au Cabinet des ministres le rejet de la Solution 1 sur la base du défaut de répondre au concept de la *Loi sur le développement durable*.

Je vous remercie de m'avoir donné une chance de m'exprimer

1200 **LE PRÉSIDENT :**

On vous remercie, Monsieur Cyr.

1205 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

1210 Alors, ceci était la dernière présentation de la soirée. Je rappelle qu'il y avait un droit de rectification. Est-ce que des gens se sont inscrits au registre? Il n'y en a pas? Très bien.

1215 Alors, je rappelle également que nous poursuivons les audiences demain après-midi à compter à de 13 h 30, toujours ici même. Nous avons neuf présentations de pré vues pour demain.

Alors, je vous invite à venir assister aux travaux à compter de 13 h 30 et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

1220 **SÉANCE AJOURNÉE AU 16 DÉCEMBRE 2014 À 13 H 30**

1225

1230

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1235 ET J'AI SIGNÉ :

1240 _____
Yolande Teasdale, s.o.